
Sommaire

Préface	VII
Liste des abréviations	XIX
Bibliographie générale	XXV
§ 1 Introduction. Les sources	1
Titre I. Les personnes assurées et les cotisations	19
Première partie. Les personnes assurées	21
Chapitre I. L'assujettissement à l'assurance	23
§ 2 (unique)	23
Chapitre II. L'assurance obligatoire	25
§ 3 L'assurance obligatoire proprement dite	25
§ 4 L'assurance obligatoire continuée	40
§ 5 L'adhésion volontaire à l'assurance obligatoire	45
§ 6 Droit international	50
Chapitre III. L'assurance facultative	55
§ 7 Généralités	55
§ 8 L'adhésion à l'assurance	55
§ 9 Résiliation et exclusion de l'assurance	58
§ 10 Les cotisations	60
Deuxième partie. Les cotisations	63
Chapitre I. L'obligation de cotiser	65
§ 11 Personnes tenues de payer des cotisations	65
§ 12 Personnes exemptées de l'obligation de cotiser	67
§ 13 Dispositions particulières concernant les requérants d'asile, les personnes admises à titre provisoire et sans autorisation de séjour	70
Chapitre II. Les cotisations des assurés exerçant une activité lucrative	71
<i>Section 1 Délimitations préalables</i>	71
§ 14 L'activité lucrative	71
§ 15 Délimitation entre l'activité dépendante et indépendante	74
§ 16 Le revenu de l'activité lucrative	97
<i>Section 2 Détermination des cotisations</i>	104
§ 17 Cotisations sur le revenu d'une activité dépendante	104
§ 18 Cotisations sur le revenu d'une activité indépendante	128
§ 19 Cotisations des retraités	148

Chapitre III. Cotisations des assurés n'exerçant aucune activité lucrative	150
§ 20 Obligation de cotiser	150
§ 21 Détermination des cotisations	157
Chapitre IV. La réduction et la remise des cotisations	163
§ 22 Généralités	163
§ 23 La réduction des cotisations	164
§ 24 La remise de l'obligation de payer la cotisation minimum	168
Chapitre V. Les cotisations d'employeurs	171
§ 25 Obligation de l'employeur de cotiser	171
§ 26 Salariés dont l'employeur n'est pas tenu de payer des cotisations	176
§ 27 Transfert de la dette de cotisations	178
Chapitre VI. La perception des cotisations	181
<i>Section 1 Modalités</i>	181
§ 28 La perception des cotisations salariales	181
§ 29 La perception des cotisations des indépendants et des personnes sans activité lucrative	192
§ 30 Sommation pour le paiement des cotisations et le décompte	195
§ 31 Sursis au paiement	196
§ 32 Réclamation des cotisations arriérées	197
§ 33 Intérêts moratoires et rémunérateurs	203
§ 34 Exécution forcée de la créance de cotisations	206
<i>Section 2 Délais de prescription</i>	211
§ 35 Signification des délais de prescription	211
§ 36 Prescription du droit de fixer les cotisations (art. 16 al. 1 LAVS)	212
§ 37 Prescription du droit de recouvrer les cotisations (art. 16 al. 2 LAVS)	215
§ 38 Prescription du droit de réclamer la restitution des cotisations versées en trop (art. 16 al. 3 LAVS)	218
Chapitre VII. La tenue des comptes individuels	222
§ 39 Les inscriptions	222
§ 40 Les droits de l'assuré	224

Titre II. Les prestations	227
Première partie. Les prestations de l'AVS	229
Chapitre I. Les rentes	231
<i>Section 1 Le droit à la rente</i>	231
<i>Sous-section 1 Le droit aux rentes de vieillesse</i>	231
§ 41 Le droit à la rente de vieillesse	231
§ 42 Le droit à la rente complémentaire	232
§ 43 Le droit aux rentes pour enfant	234
<i>Sous-section 2 Le droit aux rentes de survivants</i>	239
§ 44 L'état de fait déterminant	239
§ 45 Le droit aux rentes de veuve et de veuf	241
§ 46 Le droit aux rentes d'orphelins	247
<i>Section 2 Les rentes ordinaires</i>	256
<i>Sous-section 1 Les conditions du droit aux rentes ordinaires</i>	256
§ 47 La durée minimale de cotisations d'une année	256
§ 48 Ressortissants étrangers	257
<i>Sous-section 2 Le calcul des rentes ordinaires</i>	266
§ 49 Principes à la base du calcul des rentes ordinaires	266
§ 50 Calcul des rentes en particulier	289
§ 51 Calcul des rentes en mutation	297
<i>Sous-section 3 L'âge flexible de la retraite</i>	300
§ 52 L'ajournement de la rente	300
§ 53 L'anticipation de la rente	304
<i>Section 3 Les rentes extraordinaires</i>	307
§ 54 Droit aux rentes extraordinaires	307
§ 55 Conditions relatives au domicile, à la résidence et à la nationalité	308
§ 56 Montant des rentes extraordinaires	312
Chapitre II. L'allocation pour impotent	313
§ 57 Conditions du droit	313
§ 58 Naissance et extinction du droit	315
§ 59 Montant de l'allocation pour impotent	316
Chapitre III. Les moyens auxiliaires	317
§ 60 Cercle des bénéficiaires	317
§ 61 Etendue du droit	319
§ 62 Procédure de remise	320

Deuxième partie. Les prestations de l'AI	323
§ 63 Le but visé	325
Chapitre I. Les conditions générales du droit aux prestations	327
<i>Section 1 L'invalidité</i>	327
§ 64 Définition générale de l'invalidité	327
§ 65 L'invalidité des personnes qui n'exercent pas d'activité lucrative	344
<i>Section 2</i>	
<i>L'obligation de l'assuré de remplir les obligations prévues par la loi</i>	347
§ 66 Obligations	347
§ 67 Collaboration de l'employeur	355
Chapitre II. La prévention de l'invalidité	357
§ 68 La détection précoce	357
§ 69 Les mesures d'intervention précoce	362
Chapitre III. La réadaptation	365
<i>Section 1 Dispositions d'ordre général</i>	365
§ 70 Le droit aux mesures de réadaptation	365
§ 71 Conditions d'assurance et lieu d'application des mesures de réadaptation	371
§ 72 Naissance et extinction du droit aux mesures de réadaptation	379
§ 73 Prise en charge des risques de la réadaptation	381
§ 74 Allocation d'une indemnité pour frais de garde et d'assistance	385
<i>Section 2 Les mesures médicales de l'AI</i>	387
§ 75 Généralités sur les mesures médicales de l'AI	387
§ 76 Prise en charge des mesures médicales (art. 12 LAI)	388
§ 77 Prise en charge des infirmités congénitales (art. 13 LAI)	416
§ 78 Etendue des mesures médicales	425
<i>Section 3 Les mesures de réadaptation d'ordre professionnel</i>	430
§ 79 Les mesures de réinsertion préparant à la réadaptation professionnelle	430
§ 80 L'orientation professionnelle	434
§ 81 La formation professionnelle initiale	437
§ 82 Le reclassement	449
§ 83 Le placement	461
§ 84 L'allocation d'initiation au travail	465
§ 85 L'aide en capital	467

<i>Section 4 Les moyens auxiliaires</i>	471
§ 86 Généralités	471
§ 87 Les conditions générales du droit aux moyens auxiliaires	473
§ 88 Les catégories de moyens auxiliaires susceptibles d'entrer en considération	480
§ 89 L'étendue de la prise en charge	487
§ 90 Prestations de remplacement	495
§ 91 Prêt auto-amortissable	497
 <i>Section 5 Du libre choix de l'assuré et des contrats</i>	 498
§ 92 Choix des médecins, dentistes et pharmaciens	498
§ 93 Choix du personnel paramédical, des établissements et des fournisseurs de moyens auxiliaires	499
§ 94 Conventions; régime sans convention	501
§ 95 Tribunal arbitral cantonal	503
 Chapitre IV. Les indemnités journalières	 505
§ 96 Généralités	505
§ 97 Le droit à la grande indemnité journalière	511
§ 98 Le droit à la «petite indemnité journalière»	516
§ 99 Le droit aux indemnités journalières dans les cas spéciaux	517
§ 100 Eléments de l'indemnité journalière	520
§ 101 Calcul et montant de l'indemnité journalière	522
 Chapitre V. Les rentes	 532
<i>Section 1 Le droit à la rente</i>	532
§ 102 Les conditions générales du droit à la rente	532
§ 103 La détermination de la méthode d'évaluation de l'invalidité	540
 <i>Section 2 Les méthodes d'évaluation de l'invalidité</i>	 547
§ 104 La méthode générale de comparaison des revenus	547
§ 105 La méthode spécifique d'évaluation de l'invalidité	576
§ 106 La méthode mixte d'évaluation de l'invalidité	583
§ 107 La méthode extraordinaire d'évaluation de l'invalidité	588
 <i>Section 3 Naissance et extinction du droit à la rente</i>	 591
§ 108 Naissance du droit à la rente	591
§ 109 Extinction du droit à la rente	595
§ 110 Limitation liée au domicile et à la résidence	595
 <i>Section 4 Les rentes pour enfant</i>	 596
§ 111 Les ayants droit	596
§ 112 La naissance et l'extinction du droit à la rente	596
§ 113 Versement de la rente pour enfant	598

<i>Section 5 Les rentes ordinaires</i>	598
§ 114 Les conditions du droit aux rentes ordinaires	598
§ 115 Le calcul des rentes ordinaires	602
§ 116 Le montant des rentes d'invalidité	603
<i>Section 6 Les rentes extraordinaires</i>	605
§ 117 Les conditions générales du droit	605
§ 118 Montant des rentes extraordinaires	608
Chapitre VI. L'allocation pour impotent	609
§ 119 Conditions du droit à l'allocation pour impotent	609
§ 120 L'évaluation de l'impotence	620
§ 121 Naissance et extinction du droit à l'allocation pour impotent	626
§ 122 Conditions spéciales applicables aux assurés mineurs	629
§ 123 Montant des allocations pour impotent	632
Titre III. L'organisation et le financement	637
Première partie. L'organisation	639
§ 124 Introduction	641
Chapitre I. Les organes d'application de l'AVS/AI	641
<i>Section 1 L'employeur</i>	641
§ 125 Obligations de l'employeur	641
§ 126 Responsabilité de l'employeur	643
<i>Section 2 Les caisses de compensation</i>	673
§ 127 Les diverses sortes de caisses de compensation	673
§ 128 Les agences des caisses de compensation	681
§ 129 Statut et tâches des caisses de compensation	682
§ 130 Dispositions communes	684
§ 131 Affiliation aux caisses	687
<i>Section 3 Les offices AI</i>	696
§ 132 Offices entrant en ligne de compte	696
§ 133 Composition des offices AI	697
§ 134 Attribution des offices AI	703
§ 135 Tenue des comptes, révision et remboursement des frais	704
<i>Section 4 La centrale de compensation</i>	705
§ 136 Statut et tâches principales de la centrale de compensation	705
§ 137 Etablissement du numéro d'assuré	706
<i>Section 5 Responsabilité pour dommages</i>	709
§ 138 (unique)	709

Chapitre II. La surveillance	712
<i>Section 1 Surveillance par la Confédération</i>	712
§ 139 La surveillance des caisses de compensation	712
§ 140 La surveillance des offices AI	713
<i>Section 2 Suivi de l'évolution des assurances par la Commission fédérale AVS/AI</i>	715
§ 141 (unique)	715
<i>Section 3 Suivi d'évolutions particulières par le biais de projets</i>	716
§ 142 (unique)	716
Deuxième partie. Le financement	719
Chapitre I. La couverture financière	721
§ 143 Les ressources	721
§ 144 La gestion des ressources	722
§ 145 La surveillance de l'équilibre financier	725
Chapitre II.	
L'allocation de subventions aux organisations d'aide aux invalides et aux personnes âgées	
§ 146 Généralités	727
§ 147 Subventions aux organisations faïtières de l'aide privée aux invalides	727
§ 148 Les subventions pour l'aide à la vieillesse	730
Titre IV. Contentieux et dispositions pénales	735
Première partie. Le contentieux	737
Chapitre I. Le recours de première instance	739
§ 149 Règles spécifiques à l'AVS/AI	739
§ 150 Survol de l'art. 61 LPGA	741
Chapitre II. Recours au Tribunal fédéral	747
§ 151 Survol de quelques règles de procédure	747
§ 152 Pouvoir d'examen dans les litiges en matière d'assurances sociales	751
Deuxième partie. Dispositions pénales	757
Chapitre I. Le droit applicable	759
§ 153 (unique)	759
Chapitre II. Les infractions	760
§ 154 (unique)	760

Titre V.	
Relations avec la LPGA en matière de procédure et de prestations	765
§ 155 Remarque introductive	767
Première partie. Dispositions en matière de procédure (sélection)	769
Chapitre I. La demande de prestations	771
§ 156 L'exigence du dépôt d'une demande	771
§ 157 La caisse de compensation compétente	774
§ 158 L'office AI compétent	777
§ 159 Les effets du dépôt de la demande	779
Chapitre II. L'instruction de la demande AI	783
§ 160 Tâches des offices AI	783
§ 161 Obligations de la personne qui fait valoir son droit à des prestations	786
§ 162 Expertises	791
§ 163 Prise en charge des frais	802
§ 164 Procédure de préavis	806
§ 165 Transaction	808
Chapitre III. La décision	811
§ 166 Décision proprement dite et décision en constatation	811
§ 167 Procédure informelle	816
§ 168 Décision de réduction et de refus de prestations	817
§ 169 Opposition	826
Chapitre IV. La possibilité de revenir sur des décisions passées en force	830
§ 170 La révision de la rente d'invalidité et d'autres prestations durables	830
§ 171 La révision procédurale et la reconsidération	844
Chapitre V. Garanties de procédure (non exhaustives)	853
§ 172 Droit d'être renseigné et conseillé	853
§ 173 Droit au secret et à la protection des données	857
§ 174 Droit d'être entendu et de consulter le dossier	861
Deuxième partie. Dispositions en matière de prestations (sélection)	865
Chapitre I. Le versement des prestations	867
§ 175 Le versement des prestations en espèces	867
§ 176 Le droit au versement des prestations arriérées	871
§ 177 La restitution des prestations indûment touchées	875
Chapitre II. La garantie des prestations	889
§ 178 Garantie de l'utilisation des prestations conforme au but	889
§ 179 Garantie des prestations	892
§ 180 Exécution forcée et compensation	896
§ 181 Intérêts moratoires	901

Sommaire

Chapitre III. La coordination	904
§ 182 (unique)	904
Répertoire alphabétique des matières	911
Table des matières	927